



Cultiver la fonction de Dirigeant d'entreprise

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest – Région Hauts de France

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : juin 2020

Date de révision : novembre 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de **529 000** contributeurs, dont **31 904** en Hauts de France (chiffres 2021). VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Partant du constat que la première priorité de l'appel d'offres permanent (AOP) de VIVEA « Pilotage stratégique de son entreprise » peinait à trouver son public sur le territoire lors de la réflexion sur cet AOS, les élu(e)s du comité de Picardie ont souhaité impulser l'offre sur une thématique répondant à cette priorité, primordiale pour les chefs d'entreprises agricoles d'aujourd'hui : la fonction Dirigeant d'entreprise.

Le chef d'exploitation doit maîtriser les interactions et les relations avec toutes les parties prenantes de l'entreprise. C'est pourquoi il doit disposer de leviers pour anticiper certaines prises de décisions. Or, parfois peu conscients de leur rôle de chefs d'entreprise, trop d'exploitants restent isolés sans connaissance des outils de pilotage à leur disposition, et s'exposent aux erreurs qu'ils pourraient apprendre à éviter grâce à l'acquisition des compétences adaptées lors de formations adaptées à leurs besoins.

Lorsque l'on analyse les formations financées par VIVEA entre 2017 et 2020 en Hauts de France, la première priorité de l'AOP ne représente que 5% à 9% des financements, alors même que les besoins sont réels et identifiés. Les contributeurs(trices) de VIVEA expriment ces besoins lorsqu'ils se renseignent sur les financements de ces formations, mais ils se voient souvent contraints d'avoir recours à une prestation individualisée, par manque de participants qui pourraient constituer des groupes.

L'analyse régionale du plan de formation de VIVEA sur 4 années révèle que deux axes majeurs se dégagent pour se former sur la fonction Dirigeant d'entreprise : soit en passant par les formations de responsables, induisant une prise de responsabilité officielle au sein d'une OPA, soit en déposant une demande de financement individuelle, souvent dispensée par un cabinet conseil en RH extérieur au monde agricole, et à des tarifs parfois très élevés.

Alors que l'époque est à la résilience des exploitations, à la gestion des risques et au développement des emplois en agriculture, les élu(e)s du comité de Picardie estiment qu'il est donc primordial de proposer un appel d'offres spécifique pour développer les compétences des entrepreneurs du vivant (dirigeant(e)s agricoles, paysagistes et gérants de centres équestres non-salariés), dans les domaines nécessaires à la direction d'une entreprise agricole.

Le comité régional des Hauts de France a fait connaître sa décision de régionaliser cet appel d'offres dès la validation officielle par le comité de Picardie le 30 juin 2020.



L'objectif général de l'appel d'offre

Les formations proposées dans la cadre du présent appel d'offres devront comporter des blocs de compétences innovants à destination des dirigeant(e)s agricoles, paysagistes et gérants de centres équestres non-salariés. Ces actions viseront à développer les compétences liées à la maîtrise des différentes missions du chef d'entreprise. Les formations proposées dans le cadre de cet appel d'offres spécifique ne pourront pas aborder des aspects purement règlementaires et administratifs (ou uniquement si nécessaire, dans le cadre d'une partie peu significative de la formation globale).

2. Propositions attendues

Le public

Le public visé est l'ensemble des contributeurs(trices) VIVEA de la région Hauts-de-France, quelles que soient leurs productions.

Le recrutement du public

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

L'implication d'un partenaire prescripteur de la formation, différent de l'organisme réalisateur, pourra être valorisée (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation).

Le périmètre géographique

Les formations se dérouleront sur la région Hauts de France. Toutefois, selon le programme de formation proposé, un ou plusieurs modules pourront être délocalisés si l'intérêt du déplacement est facilitateur pour l'acquisition des compétences et connaissances, sous réserve d'un échange préalable avec le conseiller formation VIVEA.

Les objectifs de formation

La formation visera les objectifs suivants et devra permettre aux participants de :

- ▶ **Piloter son entreprise en prenant en compte les éléments de contexte et les parties prenantes :**
 - * Analyser les évolutions majeures de contexte sociétal et agricole, savoir élaborer une analyse SWOT de son entreprise (forces/faiblesses/menaces/opportunités) et en dégager des pistes d'action,
 - * Identifier les éléments constitutifs d'un projet d'entreprise / élaborer un projet pour développer et/ou transformer l'entreprise,
 - * Réaliser un diagnostic de l'environnement externe (parties prenantes),
 - * Décrire une démarche d'analyse stratégique,
 - * Formaliser ses propres aspirations.

FACULTATIF dans la réponse : La formation proposée pourra être enrichie de blocs de compétences complémentaires au choix du contributeur, tels que :

- ▶ **La fonction commerciale / le marketing :**
 - * Organiser et maîtriser la fonction commerciale de l'entreprise,
 - * Négocier ses contrats,
 - * Comprendre le concept de marketing,
 - * Répondre à un appel d'offres.
- ▶ **L'organisation globale :**
 - * Gérer son temps pour gagner en efficacité (organisation de ses tâches, clarification des temps personnels et professionnels),



- * Adapter sa posture de dirigeant en fonction des situations,
- * Diriger un groupe de collaborateurs. *Des modules sur le management pourront être intégrés dans une formation plus globale.*

EXPERIMENTATION – APPROCHE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre d'une expérimentation menée en Hauts de France, le parcours de formation que vous proposez peut intégrer un module d'approche à la gestion des risques.

L'objectif étant de développer la culture « Gestion des risques » auprès des chefs d'entreprise agricole et l'acquisition de compétences en lien direct avec des problématiques concrètes posées par le pilotage d'une entreprise.

A la fin du parcours de formation, des entretiens seront réalisés auprès de vous et des bénéficiaires pour identifier les impacts de cette sensibilisation.

Propositions attendues :

Le module devra permettre l'acquisition des compétences suivantes :

- ▶ Recenser et préciser la nature des principaux risques liés au pilotage de l'entreprise
- ▶ Identifier, pour les principaux risques repérés, le niveau de gravité et la fréquence de leur apparition sur l'exploitation

Cette séquence intégrée dans une formation existante sera centrée sur la démarche d'analyse des risques et non sur la recherche de solutions, par une approche qui se veut accessible à tous et utile (démarche simple et non complexe).

Durée de la séquence : minimum 2 h – possibilité en tout ou partie à distance

Dans le cadre de cette expérimentation, l'intégration de ce module permettra une valorisation du prix d'achat plafond de **+2€ heure/stagiaire**

Pour identifier ce module dans votre demande de financement, préciser dans l'Objectif Professionnel Général : « Approche à la gestion des risques »

Les modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

Elles pourront être valorisées sous réserve que soient mis en œuvre les éléments suivants (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation) :

- ▶ **Prendre en compte les attentes spécifiques des stagiaires :** Avec un positionnement formalisé réalisé en amont de la formation (outil de test en ligne, entretien téléphonique, mail...), afin d'avoir une vision précise des besoins des stagiaires, et d'adapter l'action de formation, le cas échéant
- ▶ **Reposer sur une pédagogie active :** Selon les objectifs retenus, des outils et/ou méthodologie seront proposés (ex : une méthode d'analyse de type SWOT). Une analyse comparative des situations professionnelles (ateliers en sous-groupes, échanges entre pairs), impliquant les stagiaires dans leur démarche d'amélioration des pratiques, pourra être proposée pour aboutir à une méthode de résolution de problèmes (ex. : un plan d'action qui permettra, étape par étape, d'améliorer les problèmes rencontrés). La formation pourra se dérouler au sein d'entreprises qui serviront alors de supports pour d'éventuelles mises en situation.

La formation pourra également être proposée sous forme de parcours modulaire.



La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ». L'évaluation « à chaud » à l'issue de la formation pourra être complétée par une évaluation « à froid » des acquis quelques semaines après la formation, afin d'appréhender le niveau d'appropriation des compétences par les stagiaires et proposer si besoin des mesures correctives complémentaires.

Dans le cadre du présent appel d'offres, et afin d'en présenter une synthèse aux élu(e)s du comité, les évaluations de la satisfaction et des compétences acquises seront transmises par mail au conseiller concerné.

Les justificatifs de réalisation spécifiques

Les évaluations des acquis des stagiaires à l'issue de la formation seront systématiquement transmises à VIVEA (par mail au conseiller du territoire concerné).

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Le présent appel d'offres spécifique a une validité de trois ans (jusqu'au 31/12/2023).

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Les formations proposées au-delà de cette date entreront dans l'appel d'offres permanent de VIVEA.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

Les organismes de formation, en répondant à ce cahier des charges, s'engagent à participer, à la demande des conseillers VIVEA, à toute réunion de travail animée par VIVEA en lien avec cet appel d'offres (témoignage sur les actions réalisées, échanges de pratiques, réflexion sur la



mobilisation, évaluation du dispositif, ...)

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à **40 € TTC** par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **40 € TTC** par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de **mobilisation des stagiaires** définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les **modalités pédagogiques** définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les **modalités d'évaluation** définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Intégration d'un **module d'approche à la gestion des risques** selon les éléments définis dans le paragraphe « Les Objectifs de la Formation ».

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)



VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité 1 « **Conforter la position du chef d'entreprise** » de l'appel d'offre permanent du comité régional des Hauts de France, en cochant le projet intitulé « **Dirigeant d'entreprise** »

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Elise FERON

Conseillère VIVEA Picardie, référente de l'appel d'offres,

Tél : 06 75 66 49 18

Mails : e.feron@vivea.fr

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais,

Tél : 06 75 66 49 17

Mails : a.labe@vivea.fr